



**Abonnez-vous gratuitement  
aux BSV de la région Midi-Pyrénées**  
[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)



### A retenir

- CÉRÉALES A PAILLE** **Pucerons d'automne** : dans les parcelles non protégées, le risque de multiplication est :  
très élevé dans celles levées avant le 1<sup>er</sup> novembre ;  
élevé dans celles levées au cours de la première quinzaine de novembre.
- Cicadelles des céréales** : les conditions climatiques à venir sont peu favorables à leur activité. Risque faible.
- Limaces** : selon les secteurs et les précédents, le risque est faible à moyen.

## CÉRÉALES A PAILLES

### • Stades phénologiques et état des cultures

Sur notre réseau, les conditions pluvieuses de la semaine dernière ont permis à tous les isorisques de lever correctement.

Le tableau suivant résume les stades observés dans notre réseau. Les dates indiquées correspondent aux dates de semis de nos isorisques.

Date semis	Blé tendre	Blé dur	Orge d'hiver
Très précoce (15 et 16/10)	2 feuilles à 2 talles	1 feuille à 2 talles	2 feuilles à 2 talles
Précoce (19 au 21/10)	2 feuille à début tallage	2 feuille à début tallage	Début tallage à 2 talles
Médiane (26 et 27/10)	1 feuille à début tallage	1 feuille à début tallage	1 feuille à début tallage
Tardive (02 au 06/11)	1 feuille à 3 feuilles	1 feuille à 3 feuilles	1 feuilles à début tallage

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



### • Pucerons d'automne (*Rhopalosiphum padi*)

Le modèle des vols de pucerons en fonction des données météorologiques montre que le risque de colonisation des parcelles par les pucerons ailés a fortement diminué.

Les observations effectuées cette semaine sur 6 isorisques montrent que les pucerons *Rhopalosiphum padi* sont présents sur tous les sites notés, quelles que soient les dates de semis. Des pucerons ailés sont observés sur tous les sites. Les aptères le sont sur 2/3 des sites. Les aptères sont observés sur les premiers sites levés (semis de mi-octobre), en très fortes quantités par rapport aux ailés (jusqu'à 90% de la population).

Aucun site n'atteint le seuil de nuisibilité de 10% des plantes porteuses d'au moins un puceron. Toutefois, 3 sites (31, 81, 82) atteignent le seuil de nuisibilité compte tenu de la durée de présence (plus de 10 jours consécutifs) d'un nombre non négligeable d'aptères.

Les conditions météorologiques à venir ne sont plus propices à la colonisation (températures moyennes inférieures à 10°C). Elles vont, toutefois, être favorables à la multiplication dans les parcelles : les pucerons déjà présents vont continuer à s'y multiplier tant que les températures moyennes ne seront pas inférieures à 5°C et que le temps sera au sec.

**Période de risque :** du stade levée jusqu'à fin tallage.

**Seuil de nuisibilité :** plus de 10% des plantes porteuses d'au moins un puceron (*Rhopalosiphum padi*) et/ou présence de pucerons aptères en limite de seuil de nuisibilité plus de 10 jours consécutifs.

#### **Évaluation du risque :**

- Pour les parcelles **levées avant le 1<sup>er</sup> novembre**, sans traitement de semences anti-pucerons et non protégées à ce jour, la colonisation a été forte et le risque de multiplication est toujours très élevé. Ces parcelles sont déjà colonisées et la multiplication est en cours.
- Pour les parcelles **levées au cours de la première quinzaine du mois de novembre**, sans traitement de semences anti-pucerons et non protégées à ce jour, la vigilance doit être maintenue. En effet, les pucerons sont à l'intérieur des plantes dans de nombreuses parcelles et ils vont continuer à se multiplier avec les températures prévues. Ils ne seront détruits que par des températures inférieures à -5°C pendant plusieurs jours consécutifs.
- Le risque de colonisation est moins important pour les parcelles levées à partir de mi-novembre.

### • Cicadelles des céréales (*Psammottetix alienus*)

Les relevés effectués cette semaine montrent que des cicadelles sont observées sur 4 des 5 pièges posés. Le nombre de cicadelles par piège varie de 1 à 4. Il y a encore une diminution du nombre de cicadelles piégées par rapport à la semaine passée. Aucun site n'atteint le seuil de nuisibilité.

Les conditions météorologiques à venir ne sont plus favorables aux colonisations : les températures moyennes prévues sont inférieures à 15°C.

**Période de risque :** du stade levée jusqu'à début tallage. Le stade coléoptile et chaque sortie de nouvelle feuille est une période critique.

**Seuil de nuisibilité :** Il n'existe pas de seuil précis établi mais l'expérience des régions régulièrement touchées montre qu'au delà de 30 cicadelles hebdomadaire par piège, les dégâts ne sont pas négligeables.

**Évaluation du risque :** Le risque est devenu faible. De plus, les parcelles vont atteindre rapidement la fin de la période de risque (début tallage).

## • Limaces

Dans notre réseau, nous n'avons pas de dégâts signalés. En parcelles, il y a très peu de signalements d'attaques. Une surveillance régulière doit être maintenue jusqu'au stade plein tallage.

**Période de risque :** du stade levée jusqu'à fin tallage

**Seuil de nuisibilité :** au delà de 5 à 6 limaces / m<sup>2</sup>, les dégâts causés peuvent avoir une incidence sur le peuplement.

**Évaluation du risque :** le climat à venir est moyennement favorable à leur activité.

**La prochaine édition du BSV Céréales à Paille paraîtra le 17 décembre**

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière **céréales à paille** d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base d'observations sur des parcelles isorisques mises en place par Association des Agriculteurs d'Auradé, Arterris, Chambres d'agriculture de Haute-Garonne et du Tarn, Euralis, Gersycoop, Qualisol, Ragt et Val de Gascogne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.